

# FEMINICIDE EN HAÏTI : UN PHENOMENE EN CONSTANTE AUGMENTATION

Etude réalisée par : Marie Frantz JOACHIM  
Avec la collaboration : Dr Lise Marie DEJEAN et de Berthanie BELONY  
Pour la Solidarite Fanm Ayisyèn.-SOFA  
Novembre 2020

## INTRODUCTION

Cette étude a été réalisée en 2020 pour rendre compte de l'ampleur du phénomène de féminicide en Haïti. Son objectif est de stimuler l'action des acteurs étatiques et non étatiques autour de ces crimes qui tendent à être banalisés. Elle présente le contexte, le cadre référentiel, la méthodologie et les limites de l'étude. Elle décrit l'évolution du féminicide de 2015 à 2020. Elle dresse le profil des victimes et établit le lien entre ces dernières et leur meurtrier ainsi que le mobile des crimes sur les femmes. Elle décrit également la représentation de cette catégorie de meurtres par les autorités judiciaires, les médias et la communauté. La conclusion porte fondamentalement sur les recommandations adressées aux autorités étatiques afin de s'assurer de la disponibilité de données sur les cas de féminicide et de l'insertion de celui-ci dans la législation haïtienne.

## I.- CONTEXTE

Les violences contre les femmes prennent des proportions alarmantes dans le monde. Selon ONUFEMMES 35 % des femmes ont subi au moins une fois des violences physiques et sexuelles de la part d'un partenaire intime ou bien des violences sexuelles de la part d'une autre personne. Certaines études montrent que cette proportion peut atteindre jusqu'à 70% de femmes. En Haïti, la sixième Edition de l'Enquête sur la mortalité, morbidité et l'utilisation des services (EMMUS VI) révèle que 29% des femmes âgées de 15-49 ans ont subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans. Parmi les femmes non célibataires, 34% ont déclaré avoir subi, à un moment donné, des violences, par leur mari/partenaire.

Les Haïtiennes sont exposées à diverses formes de violences physiques telles que bousculade, gifle, coup de poing, étranglement, brûlures, menace avec une arme blanche ou arme à feu. Les violences sexuelles font également partie de leur quotidien. Elles sont forcées physiquement ou sous la menace à avoir des rapports sexuels et à pratiquer certains actes sexuels contre leur volonté avec leur partenaire. Elles sont également humiliées devant d'autres personnes, rabaisées et insultées. Elles sont donc victimes de violences physiques et psychologiques. Ces violences peuvent atteindre un degré extrême comme le montre le cas de Ginoue Mondesir, une présentatrice vedette de télévision qui a succombé des suites de ses blessures le 24 décembre 2005, après que son concubin, Valdo Jean, l'ait sauvagement battue. Le rapport de l'autopsie énonce que Ginoue est morte d'un traumatisme crânien. Elle avait reçu des coups mortels qui ont provoqué des fractures du crâne et des atteintes au cerveau. Les faits sont ainsi rapportés

d dans la presse :

*« Alors que le couple revenait d'une réunion de famille à St-Marc dans l'Artibonite, arrivé au niveau de l'Arcahaie (40 kilomètres au nord de Port-au-Prince), une violente dispute aurait éclaté entre les deux amants, indiquent des riverains de la zone. La dispute a dégénéré et Valdo Jean a, avec une rare violence, frappé sa compagne à l'aide du crick du véhicule qu'il conduisait. Ginoue a été rendue méconnaissable, l'oeil crevé, le visage ensanglanté et les bras portant des traces de coups. Après l'avoir battue à mort, Valdo Jean, qui par la suite a avoué son acte dans un témoignage confus, a embarqué Ginoue dans sa voiture pour se débarrasser de ce qu'il croyait être un cadavre. C'est à ce moment que la foule, alertée par les cris de la victime, est intervenue. Après avoir encerclé la voiture, des éléments de la foule ont ouvert le coffre arrière pour découvrir une Ginoue encore agonisante, poursuit notre source. Ils ont retenu le meurtrier et ont transporté Ginoue au centre de santé Nicolas Armand de l'Arcahaie où elle a rendu l'âme. Après qu'un des agents de police, alerté par des habitants de la zone, ait identifié Ginoue comme la présentatrice d'une télévision »<sup>1</sup> (Le Nouvelliste, 26 décembre 2005)*

Deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> aout 2008, Valdo, a bénéficié des circonstances atténuantes et a été condamné à 10 ans et aux travaux forcés. L'évocation des circonstances atténuantes dans la décision du juge alors que les témoignages indiquaient la préméditation et planification du crime par l'auteur, a révolté les féministes haïtiennes. La SOFA a commencé dès lors à approfondir ses réflexions sur la problématique des crimes violents contre les femmes et à porter une attention plus soutenue aux cas similaires à ceux de Ginoue Mondésir. Aussi a-t-elle décidé de monter un dossier sur le féminicide en Haïti en 2019 pour présenter d'abord au Réseau Femme et Santé de l'Amérique Latine et la Caraïbe.- RMSLAC et la FIDH deux institutions internationales dont l'organisation est membre. A l'occasion du 25 novembre 2020, l'organisation a actualisé ce dossier pour le rendre disponible au public aux fins de sensibiliser l'opinion publique en général et les autorités policières et judiciaires en particulier sur les crimes violents à caractère sexuel dont sont l'objet les femmes afin que ces derniers puissent bénéficier de l'attention et du traitement liés à leur gravité.

## **II.- CADRE REFERENTIEL**

Le concept « fémicide ou féminicide » a été développé par les féministes en Amérique Latine au début des années 1990 pour introduire une vision alternative par rapport au discours dominant sur les meurtres des femmes notamment au Mexique. Phénomène déclenché à « ciudad Juarez » une ville frontalière du Mexique avec les Etats-Unis dont l'histoire est très liée à la migration, aux trafics de toutes sortes et à un fort développement d'entreprise industriel d'assemblage, la responsabilité des crimes commis contre les femmes était rejetée sur l'insécurité, la vulnérabilité sociale ou la crise économique. Les médias et la justice représentent deux institutions qui alimentent ces genres de discours, ce qui enferme ainsi les meurtres des femmes dans une problématique territoriale en les considérant comme des cas isolés. Dans cette optique, les meurtriers

---

<sup>1</sup> Journal Le Nouvelliste, 26 décembre 2005

sont présentés comme des inconnus placés dans une situation d'exception encourageant ainsi à relativiser la dimension de ces crimes.

Les féministes latino-américaines ont décidé d'approcher le phénomène de crimes contre les femmes suivant un point de vue féministe en centrant leur réflexion sur la spécificité des violences subies par les femmes et en prenant en compte dans leur analyse le rapport de pouvoir asymétrique régissant les relations entre les femmes et les hommes. La production du concept « fémicide ou féminicide » s'inscrit dans la perspective d'une rupture avec le langage et d'une contribution à une vision alternative de l'interprétation institutionnalisée des crimes commis contre les femmes.

S'appuyant sur les travaux de Diana Russel qui a introduit le concept de féminicide en 1976 pour caractériser le meurtre des femmes par des hommes motivés par la haine, le mépris, le plaisir ou le sentiment d'appropriation des femmes, les féministes latino-américaines ont apporté leur contribution en se référant à la façon dont les Etats de la région ne réagissent pas au meurtre des femmes et des filles.

Ana Carcedo et Montserrat Sagot<sup>2</sup> (Costa Rica) d'une part, et Marcela Lagarde et Julia Monarrez<sup>3</sup> (Mexique) d'autre part, ont évoqué dans leur définition respective des éléments qui se complètent. Alors que les premières insistent sur le désir des hommes d'exercer un pouvoir de domination et de contrôle sur les femmes et le contexte relationnel entre les femmes et leur assassin, les deuxièmes soulignent la misogynie contre les femmes, la violence institutionnelle entraînant l'impunité et l'incapacité de l'Etat de garantir la protection et la vie des femmes. Marcela Lagarde<sup>4</sup> conclut que le féminicide est un crime d'Etat.

Dans cette perspective, sont considérés dans le cadre de ce dossier, des cas de féminicide intime et non intime c'est à dire ceux exercés par des meurtriers connus et inconnus des victimes. Le contexte général de la production du crime est aussi pris en compte ainsi que les circonstances. Ainsi, quarante et un cas (41) cas de féminicides ont été répertoriés.

### **III.- METHODOLOGIE**

Il s'agit d'une étude exploratoire rétrospective basée sur la collecte, l'analyse statistique et l'interprétation des données existantes sur les crimes commis sur les femmes en raison de leur appartenance à un sexe en Haïti entre 2015 et 2020.

Diverses sources ont été utilisées telles les médias écrits et en ligne ainsi que les Centres

---

<sup>2</sup> deux chercheuses et activistes féministes spécialisées dans la violence contre les femmes en Amérique Latine. Elles sont considérées comme les pionnières à Costa Rica dans la dénonciation des violences de genre comme résultat de la domination masculine dans les années 1980.

<sup>3</sup> Julia Monarrez, professeure constructrice la banque de données sur les féminicides dans la ciudad Juarez de 1993 à 2005. Elle a déconstruit les mythes sur les meurtres contre les femmes, et révélé la réalité de la violence misogyne et de l'impunité des cas

<sup>4</sup> Marcela Lagarde, anthropologue mexicaine, députée fédérale et une des théoriciennes les plus importantes du féminisme contemporain latino-américain.

Douvanjou de la SOFA et les rapports des organismes de droits humains pour dresser une liste des femmes assassinées pour violence sexiste, conformément aux critères utilisés pour définir le "féminicide". Par conséquent, pour établir cette liste, il était nécessaire de vérifier dans les articles et les archives des centres Douvanjou, les informations sur la relation entre la femme assassinée et la personne qui l'a tuée ainsi que la façon dont elle est morte. Les données relatives au nom, date du décès, l'âge, formes de décès ont été également considérés.

Les journaux et les plaintes enregistrées dans les centres Douvanjou fournissent des informations sur les attaques ou menaces précédentes ou encore les demandes d'aide adressées par la femme, sur la façon dont la femme est morte ou dont son corps a été retrouvé, sur les autres témoins ou blessures, sur le comportement du tueur après le meurtre et sur les déclarations des autorités judiciaires qui dressent le procès verbal ou encore l'autorité policière qui confirme le meurtre.

Grâce aux informations recueillies auprès de ces sources, le corpus de ce dossier a été constitué entre 2015 et 2020. La compilation comprend pour chaque cas des informations indispensables à la reconnaissance d'un cas de féminicide.

#### **IV.- LIMITES DE CETTE ETUDE**

Les sources exploitées pour la préparation de ce dossier enregistrent des informations élémentaires, généralement insuffisantes pour connaître les détails sur les circonstances de la mort de chaque femme. Les données sur les tueurs sont encore incomplètes surtout quand il s'agit d'un contexte de conflit. En outre, certaines informations de base sur les caractéristiques de la victime ne figurent pas dans l'article. Par exemple son nom complet ainsi que son âge.

Comme on peut le constater, les sources utilisées présentent de sérieuses limites à la construction d'un corpus complet et précis des féminicides. En ce sens, la diversité des sources, le croisement des données pour les comparer et la créativité ont été des outils nécessaires et fondamentaux pour pouvoir élaborer un dossier objectif sur les meurtres de femmes par le fait de l'être.

#### **V.- L'EVOLUTION DU PHENOMENE EN HAITI**

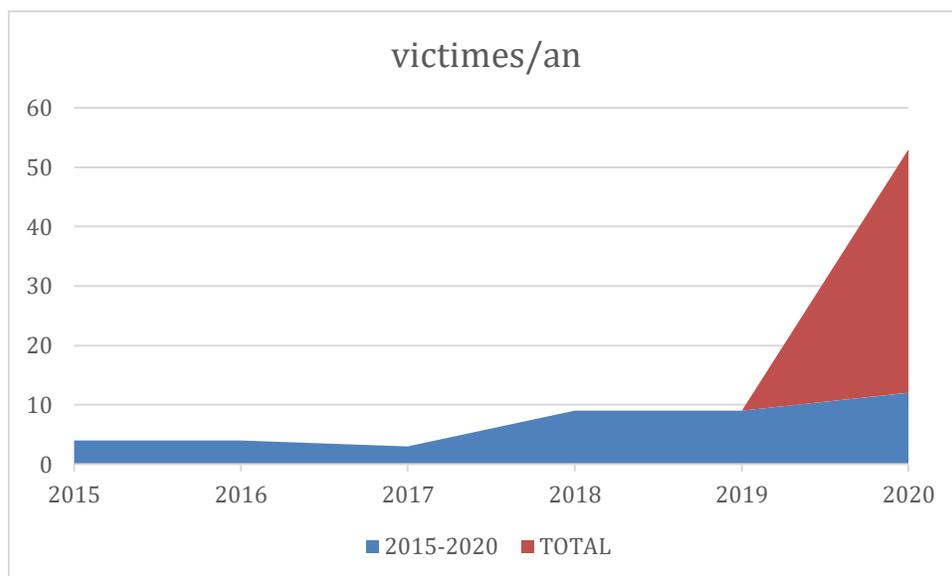
Comme le témoigne le tableau (1) ci-dessus, pour la période allant de 2015 à 2020, il a été recensé quatre et un (41) cas. Il y a lieu de souligner qu'en 2020, le record a été atteint avec 12 cas. Ce pic peut-il être expliqué par l'impunité dont jouissent les kidnappeurs et qui engendre un climat d'insécurité généralisée. Plus de cent soixante cas de kidnapping ont été enregistrés par mois informellement dans le pays de janvier à août 2020. S'il est vrai que les violences faites aux femmes sont structurelles, un contexte de criminalité entretenu par un pouvoir qui affiche à plusieurs occasions sa misogynie peut constituer une circonstance propice à la perpétration des crimes contre les femmes.

En effet, depuis l'ascension au pouvoir du parti « tèt kale », crâne rasé, il y a dix ans, les femmes sont systématiquement dévalorisées, insultées, objectivées par des hommes se

trouvant à la magistrature suprême de l'État. Les femmes haïtiennes font face à la violence d'état exercée par le Président Martelly qui n'a jamais raté l'occasion pour cracher son venin et ses propos sexistes destructeurs contre les femmes. Il a orchestré une campagne de dénigrement, d'agression psychologique, de menaces de mort, sans précédent, contre une journaliste considérée comme une icône de la presse haïtienne. C'est à coup de diatribes, d'injures graves, de mensonges et de menaces qu'il s'en prend aux femmes. Il banalise les violences sexo-spécifiques. En novembre 2014, lors d'une intervention dans une émission à une chaîne de télévision internationale, il stigmatisait les femmes victimes de viol et toutes celles qui n'arrivent pas à contrôler leur pouvoir de reproduction. En juillet 2015, il a simulé un viol contre une citoyenne qui osait remettre en question son administration. Il a répliqué en plein meeting : « *trouves toi un homme et va te faire prendre derrière le mur* ». En juin 2018, c'était le tour de son successeur, le Président Jovenel Moïse, qui a contraint une fillette de 9 ans à se mettre en scène de façon hypersexualisante avec des déhanchements sexistes et vulgaires sur une place publique, en échange d'une voiture flambant neuve. Ces exemples illustrent l'ambiance générale régnante favorisant l'assassinat des femmes en toute impunité. Le féminicide, dans cette optique est abordé dans une perspective globale : sphère publique et privée tel que le commande l'idée de continuum de violence.

Tableau 1. Victimes/année

Période	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>2015-2020</b>	4	4	3	9	9	12
<b>TOTAL</b>						<b>41</b>



### 5.1 Féminicides /région

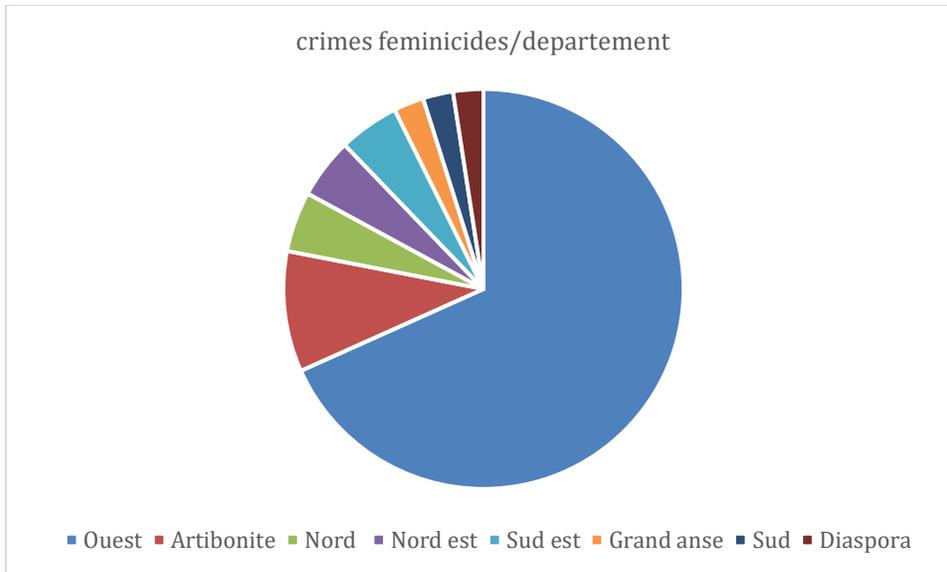
Les meurtres contre les femmes ont été répertoriés sur sept (7) départements à savoir

l'Ouest, l'Artibonite, le Nord, le Nord-est, le Sud-est, la Grand Anse, et le Sud. Dans la diaspora haïtienne, au Chili, il a été inventorié un cas de féminicide.

Le tableau suivant donne la répartition des cas de féminicide par région. Le département de l'ouest vient en première position avec vingt (28) cas dont dix (10) à Port-au-Prince.

Tableau 2. Crimes feminicides / commune

Département	commune	Nbre
<b>Ouest</b>	Petit Goave	1
	Cabaret	3
	Leogane	1
	Cite soleil	6
	Petion ville	3
	Port-au-Prince	10
	Delmas	2
	Tabarre	1
	Croix des bouquets	1
	<b>Total</b>	
<b>Artibonite</b>	Gonaives	1
	Gros morne	1
	St Michel de l'attalaye	2
<b>Total</b>		<b>4</b>
<b>Nord</b>	Cap Haitien	1
	Acul du Nord	1
<b>Total</b>		<b>2</b>
<b>Nord est</b>	Fort-Liberte	1
	Ouanaminthe	1
<b>Total</b>		<b>2</b>
<b>Sud est</b>	Jacmel	2
<b>Total</b>		<b>2</b>
<b>Grand anse</b>	Jeremie	1
<b>Total</b>		<b>1</b>
<b>Sud</b>	Torbeck	1
<b>Total</b>		<b>1</b>
<b>Etranger/diaspora/ Tralcamahuida/Chili</b>	Quisco/ Chili	1
<b>Total</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>



Tous les espaces peuvent être théâtre de crime contre les femmes : leur domicile, leur entreprise, leur lieu de travail, etc. Leur corps inerte peut être retrouvé dans un ravin, un champ, un hallier, une rivière, ou encore exposé en pleine rue.

Les corps découverts dans ces espaces publics sont quelque fois méconnaissables. **Evelyne Sincere**, lycéenne de 22 ans kidnappée le 29 octobre 2020 a été retrouvée morte, presque nue, sur un tas d'immondices le 1er novembre à Delmas 24. Le Juge de Paix suppléant de Delmas Me Jean Flauray Raymond a constaté de nombreuses traces de coups, de torture et de viols sur la victime qui semble avoir été battue à mort. L'assassin de **Danise JEAN**, son mari, l'a poignardée avant d'enlever sa gorge par le biais de son couteau. Il a pris ensuite la fuite après avoir commis ce crime déplorable en laissant sa femme baignée dans son sang devant les yeux de ses fils et filles. Ce drame s'est produit le 4 Août 2019 dans la localité dénommée « cite plateau » à Ouanaminthe, une commune du département du Nord-est.

Le corps de **Anise BOISROND** 22 ans, a été découvert décapité. « *Nous n'avons pas trouvé sa tête ni son cœur, encore moins ses bras* » déclare le frère. Le reste du corps, retrouvé dans un champ par la police à Durocher, une localité de Torbeck dans le département du Sud le 10 novembre 2020, était déjà en décomposition. Il a été brûlé par les parents. Jacqucius Louis alias Enel qui avait proposé à la jeune fille de l'accompagner, est recherché par la police.

**Ritha AUDAIN**, 34 ans, **Elizette ALEXIS**, 60 ans sont également deux femmes victimes de femicide qui ont été décapitées après avoir été tuées par balles par des malfrats/bandits respectivement à la ruelle Deschamps, Port-au-Prince le 24 mai 2020 et à Acul du Nord le 17 juin 2020 dans sa boutique. Le corps de **Gelna** ainsi connue a été carbonisé dans sa maison après avoir été tuée également par balles dans la capitale, le 24 mai 2020. Il en est de même de **Marleine EDOUARD**, 44 ans dont les restes calcinés ont été retrouvés au milieu des débris de sa maison lors du massacre de Carrefour Feuille en

avril 2019. Les bras et pieds de Joana ont été sectionnés. Il en est de même du corps des trois sourdes-muettes.

Il est néanmoins important de faire remarquer que la maison reste un espace très dangereux pour les femmes. 60% des cas de femicides inventoriés se sont déroulés au sein du foyer. Si on devait ajouter à ces cas, les corps ou les restes retrouvés dans les espaces publics, le pourcentage atteindrait les 80%.

## VI.- PROFIL DES VICTIMES DE FEMINICIDES

**Femicide et âge :** Les données recueillies révèlent que les femmes de toutes les catégories d'âge allant de trois (3) à quatre vingt dix (90) ans peuvent être victime de violences criminelles. Les deux plus jeunes des cas répertoriés, **Abigaëlle CHARLOT**, une fillette de trois (3) ans **et Andyolite ANNYCIL** une écolière de neuf (9) ans alors que le crime sur les victimes les plus âgées est perpétré respectivement sur la personne de **Amine BRUN-ZENNY**, quatre vingt deux (82) ans et **Avila PETIT-HOMME**, quatre vingt dix (90)

La fillette se trouvait chez elle au moment du massacre de la Saline en novembre 2018 lorsqu'elle a été lapidée par les gangs/bandits<sup>5</sup>. L'adolescente a été kidnappée sur la place de la commune de St Michel de l'Attalaye, dans le département de l'Artibonite le 1<sup>er</sup> juin 2018. Son cadavre a été découvert le 4 juin par un cultivateur qui a appelé les voisins après avoir remarqué un bout de bras dans son jardin où les ravisseurs ont jeté le corps dans un sac après l'avoir mutilé.

L'une des personnes âgées a été carbonisée dans sa maison par des gangs/bandits lors du massacre de Carrefour feuille en avril 2019 alors que l'autre a été assassinée le 31 juillet 2020 dans sa résidence privée, à Jacmel par son gardien avec la complicité de deux autres individus. Il s'agit d'une enseignante de carrière, qui a consacré plus de soixante ans de sa vie à l'enseignement en Haïti. Cette femme a été directrice de l'établissement des jeunes filles, connu sous le nom du lycée Célie Lamour de Jacmel. Elle a été propriétaire et directrice de la première école consacrée à la petite enfance, « Taminou », à Jacmel, et a formé toute une génération d'hommes et de femmes.

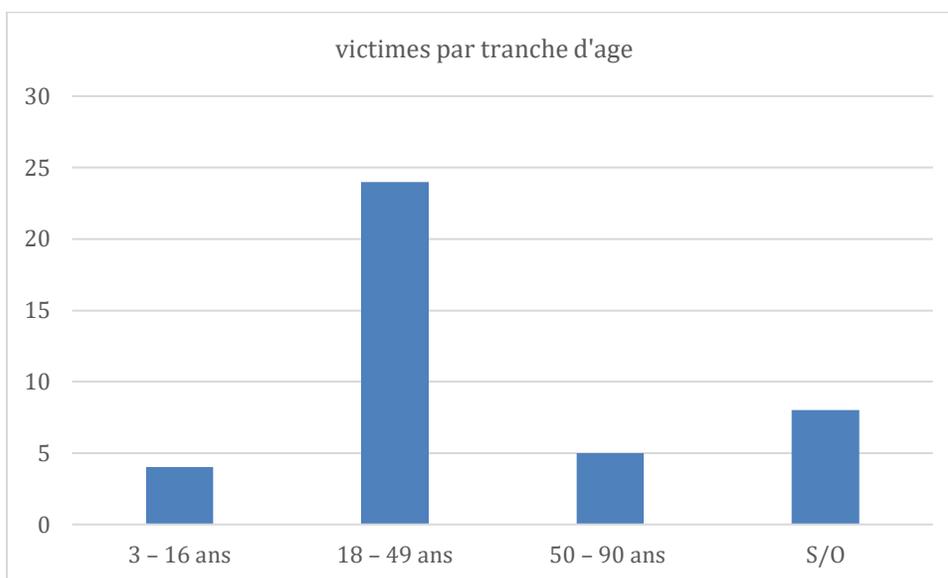
Toutefois, il faut noter que la tranche d'âge la plus affectée par le féminicide est celle qui se situe entre 18 et 49 ans. La population active et féconde. Cette tranche d'âge représente un pourcentage de 9.84% sur l'ensemble des cas de femicide répertoriés tel que l'illustre le tableau 2. Autrement dit, le femicide peut compromettre la dynamique de l'économie haïtienne tant dans sa production que sa reproduction.

### Tableau 3 : Victimes par tranche d'âge

---

<sup>5</sup> *Les rapports des institutions tant nationales qu'internationale de défense des droits humains indexent les hauts cadres de l'État impliqués dans ce massacre en novembre à la Saline* RNDDH - Rapport/A2018/No10

Tranche d'âge	3 – 16 ans	18 – 49 ans	50 – 90 ans	S/O
De 3 à 90 ans	4	24	5	8



Nous désignons par S/O, les cas pour lesquels, l'âge n'est pas mentionné dans la source où l'information a été puisée.

**Féminicide et groupes sociaux** : Tous les groupes sociaux confondus figurent dans le corpus constitué dans le cadre de ce dossier. Sur un total de 41 cas, il est dénombré cinq (5) écolières et étudiantes, 25 professionnelles dont deux (2) entrepreneures et trois (3) hautes cadres et 11 autres dont les activités professionnelles n'ont pas été révélées.

**Féminicide et handicap** : Parmi les informations collectées, il a été répertorié le cas de trois sourdes-muettes **Jesula GERMAIN (Sophonie)**, **Vanessa PREVAL** et **Monique VINCENT** qui ont été lynchées à mort par plusieurs personnes, accusées d'être des loups-garous. Leurs corps, partiellement brûlés et mutilés, ont été retrouvés dans un canal d'évacuation des eaux, dans la commune de Cabaret, à une trentaine de kilomètres au nord de la capitale. Elles ont été assassinées le jour où le Pont Duvivier s'est effondré, ce qui les a empêchées de rentrer chez elles. Vanessa PREVAL sachant que des proches habitaient à Cabaret, a emmené ses amies avec elle, les assurant qu'elles pourraient y passer la nuit. Cependant, arrivées sur les lieux, elles ont été taxées de loups garous. Elles ont été sauvagement assassinées dans la cour même où les proches de Vanessa PREVAL habitent.

**Féminicide et grossesse** : 3/41 femmes sont assassinées pendant leur grossesse et même au moment de l'accouchement. **Suzie ELDINE** a été tuée à l'arme blanche par son compagnon M. Dort suite à une vive dispute alors qu'elle était enceinte de huit mois. **Guirlande POLIS**, 27 ans, était enceinte de sept (7) mois quand elle a été tuée par balles le 25 juillet 2020 devant sa demeure dans le cadre du conflit opposant deux groupes de

gangs le G-9 dirigée par Jimmy Cherizier alias Barbecue et Ti Gabriel qui contrôle jusque-là, Cité Soleil, un vaste bidonville, situé au nord de la capitale. Les violences obstétricales conduisant à la mort des femmes au moment de l'accouchement ont été répertoriées également. Alors **Cenita DECEMBRE** 42 ans, souffrait atrocement au moment de son accouchement, appelait à l'empathie du médecin, celui-ci imperturbable a poursuivi ses opérations jusqu'à ce que la femme en meure.

Il est observé une diversité dans la palette des victimes en termes de groupes sociaux. Des cadres supérieures, des entrepreneures à la petite commerçante de rues en passant par les lycéennes, toutes sont assujetties aux violences féminicides. S'il est vrai que les femmes les plus vulnérables telles les personnes âgées et les handicapées sont touchées par les crimes cruels du féminicide, les données révèlent que les femmes enceintes ne sont pas épargnées des violences féminicides. Elles attestent les informations contenues dans l'EMMUS VI en ce qui concerne les violences domestiques. Le pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques pendant qu'elles étaient enceintes, varie entre 11.8 et 4.7 pour les femmes entre 15 et 49 ans et de 10.9 et 8.8 pour respectivement celles qui sont en union sans cohabitation et en rupture d'union.<sup>2</sup>

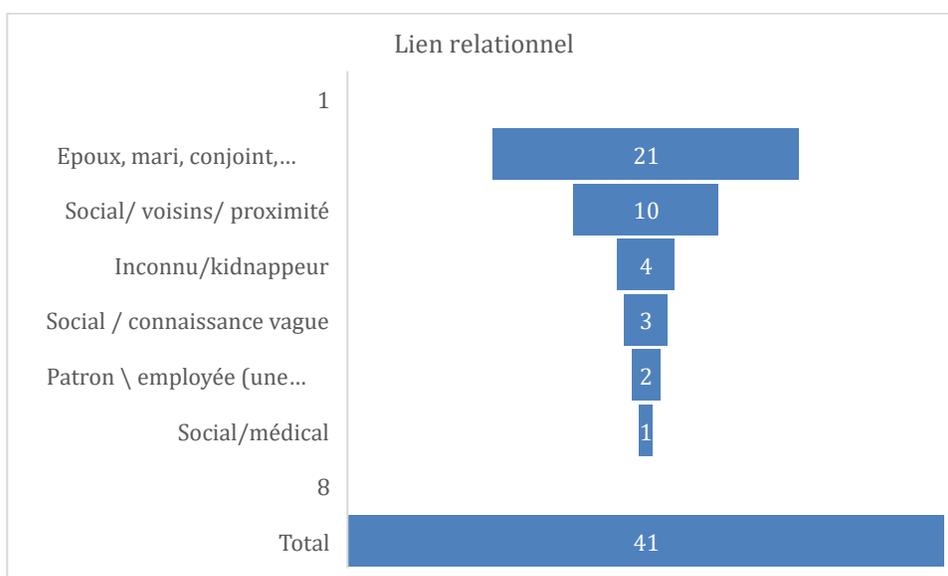
En Haïti, par superstition le handicap est considéré comme une marque diabolique. En ce qui concerne les femmes qui sont souvent accusées de sorcières, il s'agit d'un stéréotype projeté sur celles qu'on estime « bizarres » ou encore qui affiche un comportement transgressif. Les sourdes-muettes accusées de sorcières circulaient au crépuscule, leur lynchage tiendrait lieu d'avertissement à toutes les femmes interdites d'investir l'espace public notamment la nuit qui transgresseraient cette interdiction implicite.

## **VII.- LIEN ENTRE LA VICTIME ET LE MEURTRIER**

Très peu de données sont disponibles sur le profil des meurtriers. Cependant, il convient de constater que les criminels sont le plus souvent connus des victimes. Ils sont majoritairement des compagnons, des conjoints, des époux, des partenaires ou concubins, des amants ou encore des anciens partenaires ainsi que des médecins, patrons ou des voisins. Ils n'ont aucun profil de délinquants à priori. Tel que le montre le tableau suivant, sur les quarante et un (41) cas recensés, vingt et un (21) représentant 8.61 % sont des féminicides intimes contre 1,64 % de féminicides non intimes, la différence étant des crimes commis par des tueurs ayant un lien social quelconque avec les femmes (voisins, médecins).

Tableau 4 : Lien de la victime avec le criminel

Lien relationnel	
<b>Epoux, mari, conjoint, partenaire, amoureux, compagnon, amant, concubin ex-partenaire</b>	21
<b>Social/ voisins/ proximité</b>	10
<b>Inconnu/kidnappeur</b>	04
<b>Social / connaissance vague</b>	03
<b>Patron \ employée (une victime patron, une victime employée)</b>	02
<b>Social/médical</b>	01
<b>Total</b>	41



Ces chiffres corroborent les données de l'EMMUS VI relatives aux violences exercées sur les femmes vivant en une forme d'union quelconque en Haïti. Parmi les femmes de 15-49 ans actuellement en union ou en rupture d'union ayant subi des violences physiques de leur partenaire, 49,3 % ont eu des coupures d'hématomes ou douleurs, 31,7 % ont eu des hématomes aux yeux, entorses, luxations ou brûlures et 9,1 % des blessures profondes telles que os cassés, dents cassées ou autres blessures sérieuses<sup>3</sup>.

Le féminicide illustrant le point culminant des violences de toutes sortes que subissent certaines filles et femmes, ce fort pourcentage de femmes victimes de violences physiques répertorié en Haïti peuvent être considérées comme des survivantes de féminicides.

## VIII.- MOBILE DES CRIMES SUR LES FEMMES

La jalousie a été à maintes occasions évoquée pour expliquer les crimes contre les femmes. Dans le cas de **Joana** ainsi connue, une adolescente de 15 ans, les riverains de la zone où le corps mutilé de la jeune fille a été retrouvé, expliquent que le crime a été commis par son amoureux sous l'emprise de la jalousie le 9 novembre 2015 plus précisément dans la zone de Carrefour Dufort à Léogane, département de l'ouest.

Le parquet du tribunal de paix de Jérémie, prenant la parole sur le cas de **Lourdine MICHEL** 25 ans, retrouvée morte dans son appartement fermé à clef qu'elle partageait avec son concubin qui a pris la fuite le 7 juin 2018, déclare qu'une éventuelle brouille entre le couple s'était produite dans la matinée, probablement née d'une scène de jalousie.

Concernant **Nahomie ALCIUS**, 36 ans assassinée le 19 avril 2019 par son partenaire, un policier, et dont le corps a été retrouvé sans vie au bas de la ville de Port-au-Prince, ses parents racontent que son partenaire a assassiné la jeune femme après une scène de jalousie.

Le 24 décembre 2019 au Cap Haïtien, le mari de **Lousena** 36 ans qui l'a poignardée de plusieurs coups de couteaux, serait piqué d'une crise de jalousie. Il la soupçonne de le tromper avec un autre homme. Le juge suppléant du tribunal de paix de la section Nord du Cap-Haïtien, qualifie cet acte assassin de crime passionnel.

A côté de la jalousie, il faut ajouter le déni de la volonté d'une conjointe de ne pas être en situation physique ou psychologique d'accomplir une tâche domestique ou un « devoir conjugal ». Dans le corpus, il est relevé le cas de deux femmes qui ont perdu leur vie pour ces raisons. Le père de Jucelène **JEAN-CHARLES**, 37 ans, assassinée le 15 novembre 2018, raconte que l'assassin en l'occurrence son beau-fils, a décidé de tuer sa fille parce qu'elle ne voulait pas cuisiner ce jour-là. La violence faisait partie du quotidien de Jucelène qui est morte dans un centre hospitalier de la capitale haïtienne après avoir été martyrisée par plusieurs coups de poings par son mari.

**Maudiane PIERRE** a perdu la vie parce qu'elle ne voulait pas faire le sexe. 50 ans, elle a été lynchée par son mari, le 4 juin 2018 dans la 6eme section de St Michel de Lattalaye pour avoir refusé de coucher avec lui. Elle a succombé à ses blessures, quelques heures plus tard, au centre de santé de la commune.

La période de séparation de couple est la plus dangereuse pour les femmes. **Marie Thérèse DELINO** âgée de 40 ans avait été retrouvée morte, tuée de deux balles d'un neuf millimètre, le 1er juillet 2017 à Cité-Soleil, Port-au-Prince. L'enquête de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) a révélé, que le crime a été commandité par son époux Wedly Felps St-Jean, directeur départemental des Travaux Publics Transports et Communication dans la Grand-Anse, qui voulait à tout prix se débarrasser de son épouse parce qu'elle refusait de divorcer alors qu'il avait une autre femme enceinte de lui de huit (8) mois. Venel Tanis, reconnaît avoir exécuté la victime pour un «contrat» de 100 000 gourdes soit l'équivalent de 2000 dollars USD.

L'exécution sommaire de **Wilvie CELESTIN**, 25 ans, par un inconnu à proximité de chez elle à Pétion Ville a été commanditée par son ex-partenaire, raconte la sœur de la victime qui se trouvait en sa compagnie lors du crime. Son beau-frère voulait se débarrasser de sa sœur pour se marier à une autre femme. L'invitation au restaurant pour discuter de la garde des enfants était selon elle un piège. Car c'est en rentrant chez elle ce même jour, que sa sœur a été exécutée. Elle se sentait menacée, elle avait déjà porté plainte à deux reprises auprès des associations de femmes.

Le couple **Yvela TAYLOR-BOLIVAR** et Erns Bolivar était en instance de divorce quand la femme a été abattue de trois balles par son époux, le mercredi 17 juillet 2019, dans leur maison commune. Les faits se seraient produits dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en présence des enfants issus de leur mariage qui date de 14 ans. La femme avait déjà un autre partenaire, ce serait pour cette raison que son mari l'a tuée, selon les témoignages des membres de la famille de la victime qui appellent la police, déjà saisie de l'affaire, à traquer le présumé assassin, actuellement en fuite. Des témoins rapportent que la victime était en train de se faire laver les cheveux dans un salon de coiffure, lorsqu'elle a été enlevée par son mari de qui elle était séparée de fait. Emmenée à leur maison commune, elle n'avait aucun accès au téléphone jusqu'à l'exécution des faits.

Le partenaire de **Darline JEAN-LOUIS** 34 ans, est rentré exprès des Etats Unis pour l'assassiner chez elle. Il s'est engagé dans une dispute avec elle, quelques heures plus tard, une détonation a attiré l'attention des parents. Darline baignait dans son sang. Fuyant après avoir commis son crime, l'assassin a été appréhendé par la Police à l'aéroport où il s'appêtait à prendre l'avion pour rentrer dans son pays de résidence, les États Unis.

Guemps Emmanuel, le père de **Catheline EMMANUEL**, rapporte que sa fille, jeune femme de 18 ans, mère d'un enfant, n'était pas en harmonie avec son conjoint. Quand Mackendy l'a assassinée, le 14 octobre 2018 à cité-Max (Fort-Liberté), ils s'étaient séparés depuis environ 3 mois.

Le comportement transgressif d'une femme peut être aussi un mobile de son assassinat comme il a été observé dans le cas de **Mamoune REGIS**, fillette de 14 ans, froidement tuée par Adlin JEAN, un agent de sécurité au bord de mer du Cap Haïtien le 18 juin 2020. Cette adolescente marchande ambulante, à la fois vendeuse de bonbons et nettoyeuse de pare-brise de voitures, osant affronter un chef, remettre son autorité en question, a été assassinée pour son impertinence. Mamoune attendait devant le restaurant la gratification d'un patron après avoir essuyé la voiture de ce dernier. Pendant l'attente, l'agent de sécurité (Lions Sécurité) lui demandait de laisser les lieux. Mamoune répliqua : « pourquoi tu me gueules dessus ? Te prends-tu pour un chef ? » Rouge de colère, l'agent de sécurité, sans hésiter, dégaine son arme et tire à bout portant. Mamoune n'en sortira pas vivante. Elle rendit l'âme !

La jalousie, la perte de contrôle de ses émotions, l'impertinence des femmes toutes les excuses sont permises pour justifier ces catégories de crimes et atténuer leur sens réel.

Nous verrons la représentation de cette catégorie de meurtre par les autorités et la communauté. Mais à la vérité, il s'agit d'une punition sévère qui peut même entraîner la mort des femmes pour avoir transgressé le comportement de subordination et de soumission attendu par les hommes. Par conséquent, il s'agit de crimes patriarcaux qui trouvent leur fondement dans la domination masculine, la haine des femmes et la mansuétude par certaines institutions envers les tueurs.

## **IX.- REPRESENTATION DE CETTE CATEGORIE DE MEURTRE PAR :**

### ***9.1 Autorités judiciaires, policières et les médias***

Les autorités judiciaires ont tendance à qualifier ces cruautés de crime passionnel. Le juge de paix ayant dressé le constat du cadavre de **Jasmine MILFORT** 20 ans, assassinée, poignardée à l'arme blanche dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2015 par son époux, a conclu à un crime passionnel. Ce crime a été perpétré lors d'une altercation avec son conjoint qui lui reprochait d'avoir répondu à des avances d'un autre homme lors d'une fête. Elle a dansé avec un autre homme sans la permission de son assassin.

Les autorités policières abondent dans le même sens du crime passionnel. La porte parole de la Police Nationale de l'ouest, affirme qu'il s'agit d'un crime passionnel en ce qui concerne l'assassinat de Natacha **CASTELLY**, femme de 40 ans, tuée de plusieurs balles par son amant le 19 juin 2018, à Bois-Moquette, Pétion-Ville.

Les leaders d'opinion contribuent également à l'atténuation de ces crimes. Un journal intitule ainsi "Crime passionnel à Gros -Morne » un article faisant état d'une femme, âgée de 49 ans, **Délizène DELIVOIS**, qui a succombé à ses blessures le jeudi 4 juillet 2019 après plusieurs coups de matraque donnés par son ex-concubin lors d'une dispute musclée.

La qualification de crime passionnel engendre un comportement laxiste des autorités dans le traitement des plaintes portées par les femmes qui sentent leur vie menacée. Les juges ne leur accordent pas toujours le bénéfice de l'urgence qu'elles nécessitent quand elles ne sont pas classées sans suite. Cette négligence coûte la vie à bon nombre de femmes. Le crime de **Marlène COLIN**, âgée d'une trentaine d'année, par son conjoint Rigaud Ernest, père de sa fillette de 4 ans, est survenu le 03 mai 2018 à Jacmel, quatre jours après que ce dernier ait été invité au parquet de Jacmel suite à la plainte portée par la victime contre son conjoint qui lui rendait la vie impossible dans leur relation conjugale. Le présumé criminel, dans une première audition réalisée par le juge de paix suppléant au tribunal de Jacmel, a avoué avoir tué sa femme suite à une dispute, précisant qu'il avait perdu le contrôle de ses émotions.

En dépit des dénonciations à la police des actions répréhensibles de son ex, **Delicienne SAJUSTE**, 26 ans, a été sauvagement poignardée, par ce dernier sur la voie publique au Chili à la rue Tralcamahuida, à Quisco. Delicienne racontait à une amie comment Benjé était devenu jaloux d'elle. Elle n'en pouvait plus, elle dénonçait les actions de son

partenaire à la police. Le 8 janvier 2019, elle s'est rendue chez une amie, ignorant que Benjé l'attendait derrière la porte avec un fusil et un couteau. En sortant de la maison, Benjé a entamé une dispute avec elle puis l'a poignardée de 12 coups de couteaux.

## 9.2 *Communauté*

Les disputes conjugales pouvant conduire à un meurtre sont encore considérées comme un problème personnel voire normal. Ainsi, les citoyens et citoyennes ne les considèrent pas comme faisant partie du devoir civique qui les oblige à fournir assistance aux personnes en danger. **Régina NICHOLAS**, de son vrai nom Joun Lascony, 27 ans a été assassinée le 28 avril 2015 par son ex petit ami Youri Beaubrun, en plein cœur de Port-au-Prince sous les yeux des passants qui n'ont pas réagi pour sauver la vie de la jeune photographe. Selon eux, Régina était une pute qui recevait des raclés de correction de son amant. Ce drame est survenu à la rue Mgr. Guilloux, à quelques pas de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH). A plusieurs occasions, l'assassin avait menacé Régine avant d'exécuter son forfait. Youri avait déjà frappé Régina sur son lieu de travail en public.

Les voisins **de Lourdine MICHEL** qui expliquent que Daryl Jean Louis, partenaire de la victime est la dernière personne vue, entre 10h et 11h p.m., avec la jeune femme assassinée dans son domicile, n'ont pas été attentifs aux cris de Lourdine pour la secourir.

## CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif de rendre visibles les crimes commis par les hommes sur les femmes en raison de leur sexe en vue de stimuler les acteurs et actrices politiques et sociales pour qu'ils et elles leur accordent l'attention qu'ils méritent et que les pouvoirs publics s'engagent à renforcer les actions susceptibles de les éradiquer.

Elle montre l'absence du concept de féminicide dans les données produites par les institutions de l'Etat sur la situation des femmes. Le chapitre traitant des violences domestiques de l'EMMUS VI ne mentionne pas cette catégorie de violences extrêmes que subissent les femmes.

Dans les sources croisées que nous avons puisées pour obtenir de l'information sur le féminicide, le concept n'a pas été utilisé non plus pour décrire les cas de meurtres des hommes sur les femmes qu'ils soient perpétrés par une personne connue ou inconnue de la femme. Les autorités judiciaires et policières ainsi que les médias préfèrent au féminicide, le crime passionnel en dépit du décret de 2005 l'abolissant. Ce qui laisse le champ libre au juge pour évoquer en cas de jugement la circonstance atténuante qui diminuerait la peine du tueur.

Le corpus constitué pour la préparation de ce dossier ne représente qu'un échantillon. L'ampleur des féminicides est sous-estimée quand on sait les stratagèmes des auteurs pour faire disparaître les corps. Plusieurs corps de femmes assassinées ont été

carbonisés, démembrés, mutilés et jetés dans des champs, ravins, des halliers ou encore des latrines.

Toutefois les données recueillies montrent que le féminicide se produit dans de nombreux contextes : violences conjugales, conflits armés, harcèlement sexuel sur le lieu du travail. Il va en augmentant : on est passé de quatre (4) cas en 2015 pour passer à neuf (9) en 2018 avant d'en atteindre douze (12) en 2020. Ces meurtres sont commis sur les femmes par des connaissances, des proches et par des personnes violentes, parfois des violeurs, kidnappeurs, bandits qui opèrent seuls ou en groupe. Ils peuvent être aussi des anonymes des réseaux de gangs criminels, liés à des modes de vie violents. Tous les crimes ne sont pas concertés ou exécutés par des délinquants, la majorité des tueurs sont des connaissances : partenaires, ex-partenaires, petits amis, maris, compagnons, voisins et collaborateurs.

Hormis, les inconnus (04) qui ont lynché les sourdes muettes vu qu'elles n'étaient pas de la zone et l'adolescente kidnappée à St Michel de l'Attalaye dont un bras a été retrouvé dans un champ par un cultivateur, on peut considérer dans une certaine mesure que tous les autres criminels sont connus des victimes même s'ils n'ont pas forcément un rapport intime avec elles. L'entrepreneure assassinée par un bandit dans son entreprise a probablement été en contact au moins une fois avec ce délinquant. C'est ce que nous appelons « vague connaissance ». (3). Le bandit/ gang qui a tué par balles les femmes dans un quartier connaît les gens de la zone. En opérant lors du massacre, les femmes peuvent être des cibles surtout quand elles sont assassinées chez elles, carbonisées de surcroît. De plus, le viol collectif étant instauré comme mode opératoire des bandits/gang dans les quartiers, l'assassinat de certaines femmes pourrait être compris comme un moyen pour les bandits d'atteindre le point culminant : la violence féminicide. Le lieu où la femme a été assassinée, son implication dans la communauté ainsi que le traitement fait de son cadavre sont les trois paramètres considérés dans la sélection de cas de meurtres sur les femmes lors des massacres. Un lien social existe. Les bandits sont en quelque sorte des voisins (10).

Avec les différentes catégories de liens examinées, on arrive à la conclusion que 31/41 des cas recensés sont des personnes connues des victimes ce qui représente 12,71%.

Devant la cécité et la surdité des autorités étatiques par rapport aux dénonciations systématiques de ces crimes sur les femmes, il ne serait pas exagéré de qualifier de « crime d'état » le féminicide en Haïti. L'attitude de la « communauté internationale » interroge également. Leur engagement dans la lutte contre les violences basées sur le genre ne semble pas prendre en compte cette catégorie de crimes.

Il faut aussi souligner que les féminicides (intime ou non intime) sont tous motivés par la haine contre les femmes surtout quand on considère la cruauté infinie des criminels. Ils utilisent toutes sortes d'armes, arme blanche comme des armes à feu. Ils étranglent, pendent, avec leurs mains, poignent avec des couteaux ou des machettes, lynchent, dilapident avec des pierres, mutilent et carbonisent. Ils mettent en place toute une logistique pour planifier la séquestration des femmes et la disparition de leur corps après

les avoir tuées. Ils utilisent leur pénis comme arme pour les violer. Cette surenchère qui caractérise le féminicide exclut tout argument d’homicide involontaire. Il y a lieu de noter par ailleurs, tant que des informations complémentaires ne soient disponibles auprès des sources officielles, tout meurtre perpétré contre les femmes dans un tel climat peut être rangé dans la catégorie de féminicide.

Au fait, cette étude ne fournit qu’un aperçu du phénomène de féminicide en Haïti. Il convient de l’approfondir pour rendre compte de l’ampleur de cette catégorie de crimes sur les femmes haïtiennes et d’envisager des stratégies de son endiguement. Naturellement, la prévention est à privilégier pour éviter ces genres de meurtre. Toutefois en aval, il s’agira de faire un plaidoyer auprès des institutions compétentes pour s’assurer de :

1. La reconnaissance du phénomène de féminicide dans le pays, ses manifestations et ses conséquences ;
2. La disponibilité des données de femmes assassinées par violence de genre qui établissent le contexte relationnel des victimes avec leur assassin, le lieu, la forme et les conditions dans lesquelles se produisent les meurtres.
3. L’intégration de cette catégorie de crimes contre les femmes dans la législation haïtienne.

Les institutions telles l’institut médico-légal, la justice, la police, les médias devront être mises à contribution. Elles seront les principales cibles dans le cadre d’une campagne.

Références bibliographiques

CARCEDO, Ana. y SAGOT Montserrat. 2000. Femicidio en Costa Rica 1990-1999. San José, Costa Rica: INAMU Instituto Nacional de las Mujeres. pp 1-77 (colección teórica N0 1)

CARCEDO, Ana. 2010. Conceptos, contextos y escenarios del femicidio en centro america. Buenos Aires, Argentina : Montserrat Sagot and David Díaz Arias, CLACSO, 2019, pp. 537–568 (Antología Del Pensamiento Crítico Costarricense Contemporáneo) *JSTOR*, [www.jstor.org/stable/j.ctvtxw1wh.30](http://www.jstor.org/stable/j.ctvtxw1wh.30). Consulta en línea: 30 Nov. 2020.

ESCUZIA, Sandra. 2016. Visibilizar el silencio: ensayos sobre el femicidio en nuestra América. México: Editorial Lxs Nadie, (LIBRUNAM: HV6250.4W65 V582)

LAGARDE y de los Ríos, Marcela. 2004. Fin al femicidio : día V. Hasta que la violencia termine. Ciudad Juárez : México. Cámara de Diputados. 28 p.

Lagarde, M. (2011). Prefacio: Claves feministas en torno al femicidio: construcción teórica, política y jurídica. En: Fregoso, R. Bejarano, C. Femicidio en América Latina. México: Ceiih/Unam

LAPALUS, Marylène. 2015. Femicidio / femicidio : les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes. *Enfances Familles Générations*, mis en ligne le 15 novembre 2015, consulté le 30 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/efg/823>

MONARREZ, Julia. (2006). Las diversas representaciones del femicidio y los asesinatos de mujeres en Ciudad Juárez, 1993-2005. Disponible en: <http://www.femicidio.net/articulos-informes-estadisticas-sobre-violencia-degenero>

MONARREZ, Julia. (2011b). La relación de pareja y la relación espacial: vínculo de exterminio en el femicidio íntimo juarense. En: Femicidio en América Latina. Colección Diversidad Feminista. México: Unam

OLIVERA, Mercedes. 2006. Violencia feminicida en México : expresión de la crisis estructural México, D. F. : Universidad Autónoma de Zacatecas ; Miguel Angel Porrúa, 2006. p. 137-148 ( México 2006-2012 : neoliberalismo, movimientos sociales y política electoral / coordinador Rus, Jan)

RADFORD, Jill. 2006. Femicidio. La política del asesinato de las mujeres. México: Universidad Nacional Autónoma de México-Cámara de Diputados,.

RUSSELL, Diana y HARMES, Roberta. 2006. Femicidio: una perspectiva global. México: Universidad Nacional Autónoma de México- Cámara de Diputados, LIX Legislatura.

RUSSEL, Diana, y RADFORD, Jill. 1992. Femicide: the politics of woman killing [en línea]. Nueva York: Twayne Publishers, <http://www.dianarussell.com/f/femicide%28small%29.pdf> (LIBRUNAM: HV6511 F4518)